publique est élu pour quatre ans et n'est rééligible qu'après un intervalle de quatre années.

Le journal la *Presse* ayant dit que la médiation anglo-française aurait été refusée par le cabinet de Vienne, voici la réponse que lui fait le *Moniteur du soir* :

« Le journal *la Presse* se fait ce matin l'écho d'un bruit qui circulerait, dit cette feuille, dans quelques salons diplomatiques, et d'après lequel la médiation française aurait été rejetée par l'Autriche.

« L'absurdité, l'invraisemblance seule de cette prétendue nouvelle suffirait pour en faire justice; nous sommes d'ailleurs autorisé à déclarer de la manière la plus formelle, qu'il n'y a pas un mot de vrai, soit dans le fait en lui-même, soit dans les commentaires que le journal la *Presse* y ajoute. »

VIENNE.

La situation de Vienne est toujours des plus graves. Le ban Jellachich est arrivé devant cette ville où il se trouve maintenant avec 32 mille hommes. Le comte Auersperg, qui est à la tête de 20 mille hommes, s'était joint à lui pour la défense du pouvoir impérial. Le ministère avait donné sa démission, et la Diète s'était déclarée en permanence. On avait reçu la nouvelle, à Vienne, que les troupes de Prague, sous le commandement du général Windisgraëtz, marchaient sur la première de ces villes, pour renforcer les troupes impériales, tandis que la plupart des autres villes de l'Autriche faisaient acte d'adhésion aux décisions de la Diète. Les Viennois, qui comptent sur le secours offert de l'armée Hongroise évaluée à 70,000 hommes, sont fermement résolus à soutenir la lutte qui, si elle s'engage, paraît devoir être des plus acharnées.

La ville de Vienne, qui est au pouvoir de la révolution est, pour ainsi dire cernée par les troupes du ban Jellachich et du comte d'Auersperg; quelques engagemens de peu d'importance avaient déjà eu lieu entre la garde nationale et ces troupes.

L'empereur s'est retiré en Moravie, dans la forteresse d'Olmütz, où la diète a envoyé une députation pour soumettre à S. M. la proposition suivante, qui, si elle était acceptée, mettrait fin à l'anarchie qui désole Vienne et qui menace de s'étendre à toutes les provinces de la monarchie : « l'Empereur est » prié de convoquer à Vienne un congrès » où seront représentés : les Hongrois, les » Croates, les Lombards, les Vénitiens, enfin » tous les peuples placés sous le sceptre de » S. M., et là il sera décidé par quels moyens on peut assurer l'indépendance des » nationalités, sans nuire à la dignité du » trône et à la force de l'empire. » Ferdinand prendra-t-il en considération la proposition de la diète? Là est la question, et les premières nouvelles qui nous arriveront de Vienne, nous fixeront sans doute à cet égard.

En attendant, la diète a décrété une levée en masse pour soutenir énergiquement la lutte : aux termes de ce décret, tous les hommes valides de 16 à 60 ans sont tenus de prendre les armes.

Toutes les forces disponibles de Vienne se trouvent placées sous le commandement d'un ancien militaire, le capitaine Braun.

Dans toutes les rues de la capitale se trouvaient placées, de distance en distance, de fortes barricades, défendues par la garde nationale.

Nous oublions de dire que les biens de la Couronne avaient été déclarées propriétés nationales par la Diète.

A l'occasion d'un pamphlet adressé aux soldats par l'association démocratique de cette ville, le lieutenant-feld-maréchal comte Auersperg, commandant en chef des troupes de l'archiduché d'Autriche, a publié ce qui suit :

« Soldats!

« Ces gens qui briguent vos faveurs et qui aimeraient à se nommer vos frères, parce que vous les gênez dans l'accomplissement de leurs affreux desseins pour la ruine de l'état et la chûte du trône, sont les mêmes qui naguère vous ont accablés d'injures, vous ont qualifiés d'âmes mercenaires et altérées de sang, qui ont maudit les hauts faits de vos camarades contre l'ennemi, qui voulaient vous trahir, vous et votre patrie, par l'argent d'ennemis intérieurs et extérieurs. Ce que vous avez à attendre de pareilles gens, c'est ce que vous dira votre jugement sain et droit, et je suis convaincu que vous ne préterez point l'oreille à d'aussi ineptes séductions, qu'elles vous soient adressées par écrit ou oralement. Tous les loyaux habitans de Vienne, tous ceux qui sont fidèlement attachés à l'état et à notre gracieux empereur, placent en vous toute leur confiance; c'est en vous, amis qu'ils voient les énergiques défenseurs de l'ordre, les véritables soutiens contrés les menées anarchiques des agitateurs et des traîtres.

« Conservez intacte votre réputation, méprisez les misérables séductions de ces faux amis du peuple, montrez que vous avez toujours été et que vous serez toujours des hommes d'une fidélité irréprochable et repoussez vigoureusement, comme il convient à des hommes, à des soldats, quiconque tenterait par des pamphlets ou par des discours d'ébranler votre fidélité et votre devoir. »

Voici le manifeste de l'empereur d'Autriche, que M. Krauss, ministre des finances, a refusé de contresigner :

« J'ai fait avec joie tout ce que peuvent faire pour son peuple l'amour et la bonté d'un souverain; j'ai renoncé au pouvoir absolu héréditaire pour accorder par une constitution plus de latitude à l'indépendance et pour augmenter l'énergie et la conscience de mes peuples. Quand même les actes de violence du 15 mai m'ont chassé du palais de mes pères, j'ai continué de donner et d'accorder ce qu'on me demandait. Une diète, élue sur les plus larges bases de la loi électorale, a été convoquée pour discuter avec moi la constitution. Je suis rentré ensuite dans ma capitale, sans exiger d'autre garantie pour ma sûreté personnelle que la loyauté et la gratitude de mes peuples.

« Cependant un petit nombre de gens égarés menace de détruire les espérances de tout ami de la patrie; l'anarchie en est devenue le théâtre de l'incendie et du meurtre, mon ministre de la guerre, que son âge avancé aurait déjà dû protéger, a rendu l'âme sous les coups d'une bande d'assassins. *J'ai confiance en Dieu et dans mon droit; je quitte le voisinage de ma capitale pour trouver les moyens de venir au secours de mon peuple opprimé. Que quiconque aime l'Autriche, la liberté, vienne se ranger autour de son empereur.*

« FERDINAND. »

La Diète autrichienne a prononcé, par 222 voix sur 243 votans, la suppression de la taxe sur les israélites.

Voici la proclamation par laquelle la même Diète s'est déclarée permanente :

« La Diète, informée des graves événemens qui viennent de se passer dans la capitale, s'est réunie et s'adresse avec cette confiance à la population de Vienne pour lui demander son appui dans l'accomplissement de sa tâche difficile. La diète, tout en exprimant ses plus profonds regrets sur un acte d'affreuse justice qu'on s'est fait à soi-même et par lequel le ministre de la guerre a trouvé une mort violente, espère que ce ministre, à partir de ce moment on se replacera sous l'empire de la loi et qu'on la respectera.

« La Diète s'est déclarée permanente, elle prendra les mesures qu'exigent l'ordre, la sécurité et la liberté des citoyens, elle avisera à ce que ses résolutions reçoivent leur entière accomplissement. Elle s'adresse aussi à l'empereur pour lui représenter l'urgence de renvoyer ceux de ses ministres qui ne possèdent pas la confiance du pays et de remplacer le ministère actuel par un ministère populaire. Elle place sous la protection de la garde nationale de Vienne la sûreté de la ville, l'inviolabilité de la Diète et du trône, et par cela même la prospérité de la monarchie.

« Vienne, le 6 octobre 1848.

» Au nom de la Diète :

» Le premier vice-président, FRANÇOIS SMOLKA. »

ANGLETERRE.

Le choléra-morbus s'est déclaré sur plusieurs points de l'Angleterre. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le *Times* du 10 octobre :

« Le conseil privé vient de donner l'ordre aux employés des douanes des divers ports du royaume de soumettre à une quarantaine de six jours pleins, à partir du jour du départ, tous les steamers venant des lieux où règne le choléra. S'il y a à bord des malades de choléra, ils ne pourront débarquer que six jours après leur convalescence. En cas de décès, le corps, suffisamment chargé pour ne pas surnager, devra être jeté à la mer. Les vêtemens des passagers atteints devront être plongés dans l'eau. Des copies de l'ordre du conseil ont été envoyées dans tous les ports.

« Hier il n'y a pas eu de nouveaux cas de choléra, soit à Hull, soit à Sunderland. A Londres, quelques-uns se sont présentés dans des localités malsaines : 3 à Rotherhithe, 2 dans la Cité de Londres, 2 à Spitalfields, 2 à Whitechapel, 2 à Bermondsey, 2 à Horsleydown, 2 à Westminster de Wolwich, 26 cas suivis de mort pendant la semaine. Le docteur Parkes, qui a écrit un ouvrage célèbre sur le choléra indien, et sir R. Bowie, chirurgien, ont été chargés par le bureau général de santé d'examiner les cas de choléra qui se sont présentés. »

Le même journal contient sur la situation de l'Angleterre les lignes suivantes :

« Le revenu trimestriel sera publié mardi prochain au soir. Il comprendra tout ce qui aura été perçu jusqu'à cette époque. Nous pouvons en donner dès maintenant un compte exact, nous pouvons toutefois nous réjouir de ce que la comparaison sera on ne peut plus favorable à ce trimestre, qui l'emportera de plus de 500,000 livres st. sur celui correspondant de 1847. L'accise est pour beaucoup dans cette augmentation; les droits des douanes contribuent aussi pour leur part, et prouvent la renaissance de nos relations avec l'étranger et la sagesse de notre Code commercial. On ne s'attend pas à une grande variation pour les revenus du Post-Office, de la propriété foncière et de l'*income-tax*.

« Le timbre et les taxes, prouvent plutôt une diminution par suite du transport des droits sur les voitures de ce département à l'accise. En somme, l'état du revenu public est satisfaisant, et l'avenir du pays se montre sous un aspect favorable. »

Hier au soir, écrit-on de Dublin, le 8 octobre, le jury a rendu un verdict de culpabilité contre M. Smith O'brien. Le jury est entré en délibération à quatre heures; à cinq heures dix minutes, il est rentré dans la salle d'audience, déclarant que le prévenu était coupable. Le jury l'a recommandé à la miséricorde du gouvernement, et il a exprimé le vœu que le gouvernement ne le fît pas exécuter. M. O'brien n'a pas paru affecté de sa condamnation.

ITALIE.

On lit dans le *Risorgimento* de Turin du 6 octobre :

« Nous recevons la communication suivante imprimée à Brescia par la délégation provisoire et adressée à l'avocat Cabus, qui la tient lui-même du général Mazzuchelli :

« S. M. L., voulant faire le bien des habitans du royaume lombardo-vénitien, même au détriment de ses propres Etats, a accepté la médiation anglo-française sur les bases suivantes :

« 1° Liberté de la presse; 2° garde nationale; 3° fonctionnaires nationaux; 4° troupes nationales; 5° évacuation du royaume lombardo-vénitien par tous les soldats non italiens; 6° remise des forteresses; 7° administration séparée avec un vice-roi à élire parmi les deux fils de l'archiduc Régnier, Ernest et Sigismond; 8° contribution annuelle de 25 millions; résidence du vice-roi ciny dans Milan et six à Venise; 8° visite chaque année de S. M.; 9° en cas d'invasion étrangère, secours de 100,000 hommes; mais par réciprocité, le royaume lombardo-vénitien s'engagerait à fournir un contingent armé à la monarchie si elle était menacée. »

D'après le *Toulonnais* du 8 octobre, l'expédition que l'on avait projetée de faire en Italie serait contremandée. Ces jours derniers, on a débarqué des frégates à vapeur qui avaient été designées pour transporter les troupes et tout l'attirail de guerre qu'elles avaient à bord.

On écrit de Turin, le 7 octobre :

» Le gouvernement vient, dit-on, d'ordonner l'organisation d'un corps de 30,000 hommes qui formeront l'avant-garde de l'armée piémontaise.

PRUSSE.

Les 104 membres de l'opposition ont présenté à l'Assemblée constituante une motion urgente tendant à une amnistie générale au sujet des crimes et délits de presse politiques commis par suite de la révolution de mars. M. le ministre de justice Kisker a répondu que le ministère d'état avait déjà préparé un travail pour amnistier des criminels de certaines catégories, et qu'à ce sujet on avait eu surtout égard aux personnes arrêtées dans le grand-duché de Posen et par suite des évènemens de Trèves, mais qu'on n'avait pas voulu admettre une amnistie générale, parce que malheureusement on vivait dans une époque où les tendances contre l'ordre et les lois paraissent être à l'ordre du jour. La motion susmentionnée a été écartée.

FRANCFORT.

La nouvelle d'une réunion des membres de l'opposition de toutes les assemblées constituantes d'Allemagne dans le but de délibérer sur les démarches à faire pour la formation d'un nouveau parlement à Francfort, prend de la consistance. On assure que cette réunion aura lieu à Berlin le 27 octobre et que la conférence durera trois jours.

La plus grande tranquillité continue à régner à Francfort. L'assemblée discute et vote successivement et sans entraves les articles de la nouvelle constitution allemande.

HONGRIE.

L'armée hongroise reçoit tous les jours des renforts considérables et les soldats sont animés du meilleur esprit. La plus grande partie de la garde nationale de Bude et de Pesth s'est rendue dans le camp hongrois.

Le comte Zichy, directeur du Palatinat de Segulweissenbourg, a été condamné à la potence pour avoir entreteno des intelligences secrètes avec Jellachich.

(Correspondances particulières.)

ROUMÉLIE. ANDRINOPLE, 20 *octobre*. — Le nouveau defterdar, Arif-Zaki effendi, est arrivé dans cette ville le 14 courant. Rustem pacha n'attend qu'un ferdor du gouvernement, afin de mettre en route pour la capitale, où bien pour Gallipoli, d'où il se rendra à son nouveau poste de Yanina.

On est de retour de la foire d'Ouzoungiova, qui a été réduite aux proportions d'un très petit marché, par suite du petit nombre d'acheteurs et de vendeurs qu'on évalue au tiers de celui de l'année dernière. Des bazars et de nombreux Hans étaient complètement déserts, mais en résumé, quelque minime qu'ait été le résultat de cette foire, il y aurait en grand inconvénient pour tous les traficans à trente lieues à la ronde, si elle n'avait pas eu lieu, par suite d'engagemens pris à et 5 mois d'avance de s'y rendre.

En général, la draperie a joué un triste rôle; les ventes très restreintes des manufactures anglaises, suisses et allemandes, ainsi que des cotons-filés, ont obtenu du complant mais à des prix n'offrant presque aucun bénéfice.

Les tissus de Brousse ont été placés à 20 et 25 0/0 de perte pour faire face à des engagemens pris d'avance. Les pelleteries se sont bien vendues, parce qu'elles étaient en fort petite quantité, par suite des évènemens de Bosbarest.

Les articles coloniaux ont aussi été réalisés, mais avec très petit bénéfice, comme tous les autres.

SYRIE. DAMAS, 27 *septembre*. — Rien de nouveau à vous signaler.

La caravane pour la Mecque est partie avec toute la pompe accoutumée, mercredi dernier.

Nous attendons le nouveau gouverneur de Damas qui, dit-on, arrivera demain. S. Exc. Kiamili pacha, partira pour Alep, sa nouvelle résidence, lundi prochain, 2 octobre.

Le choléra-morbus a entièrement disparu de Damas. On ne parle plus du typhus, qui a fait quelques victimes à la suite du choléra-morbus. Tous les émigrés sont rentrés.

Le consulat de France a reçu ses communications officielles avec le gouvernement local, à la suite d'un incident relatif à l'affaire de feu M. Combes, consul de la République française.

EGYPTE. ALEXANDRIE, 10 *octobre*. — Nous avions eu quelques inquiétudes sur la santé de S.A. Ibrahim pacha, mais les nouvelles du Caire, que nous avons reçues aujourd'hui, sont très satisfaisantes à cet égard; S. A. est en pleine convalescence, mais nous pensons qu'elle ne voudra s'occuper d'affaires que lorsqu'elle sera entièrement rétablie.

Le pays réclamait, depuis quelque temps, de grandes économies pour le rétablissement de l'équilibre des finances; depuis son avènement, S. A. Ibrahim pacha en a opéré de très importantes; elles ont peut-être froissé les intérêts égoïstes de quelques particuliers, mais en adoptant ces mesures, S. A. n'était mûe que par les sentimens dignes d'un prince qui aime son peuple. Elle vient d'envoyer à son conseil l'ordre de réduire d'un tiers le *ferdé*, ou imposition personnelle, et de répartir les deux autres tiers sur toute la population, y compris celle qui en était exempte, comme les turcs au service du gouvernement ou ayant fixé leur résidence en Egypte. Cet acte a été généralement accueilli avec joie et reconnaissance; il honore le prince qui l'a accompli et ne pouvait mieux inaugurer son administration.

Une partie du corps diplomatique s'est plaint de n'avoir pas été officiellement prévenue de la lecture du firman qui investit S. A. Ibrahim pacha de la vice-royauté de l'Egypte. Il lui a été répondu que la Sublime Porte ayant prévenu les ambassadeurs à Constantinople de l'avènement du pacha, c'était à celles-ci de donner les informations nécessaires à leurs consuls respectifs. Nous ignorons si cela a déjà eu lieu. Néanmoins le gouvernement égyptien a transmis copie du firman aux différens consuls accrédités dans ce pays.

M. Murray, consul-général d'Angleterre, est arrivé au Caire depuis plusieurs jours.

La crue prodigieuse du Nil avait fait naître de sérieuses inquiétudes pour la Basse-Egypte. Les eaux avaient atteint 7 pics et demi, et l'on s'attendait à voir les digues emportées et les désastres de 1840—1841 se renouveler, lorsqu'heureusement l'augmentation, au lieu d'être instantanée, devenant graduelle, toute crainte s'évanouit. Les digues qu'on avait construites dans la prévision d'un débordement, ont généralement tenu bon. Le gouvernement a mis d'ailleurs prises ses mesures pour qu'elles fussent promptement réparées en cas de besoin. Depuis six jours les eaux ont commencé à baisser; elles sont à 23 pics et demi.

Par le dernier bateau de la Cie Péninsulaire-Orientale, nous avons eu 180 voyageurs qui sont partis pour les Indes.

EXTERIEUR.

REVUE POLITIQUE.

Paris continue à jouir du calme le plus parfait, de la sécurité la plus grande. Les nouvelles des départemens sont de nature à consolider cet heureux résultat. Partout, ou effet, le travail tend à renaître. La plupart des ateliers et des fabriques ont repris leurs opérations et quelques uns d'entre eux ont retrouvé leur activité des années les plus prospères. Le dernier décret relatif aux heures du travail a fait surgir dans Paris des difficultés qui tendent à s'aplanir de jour en jour. Dans ces circonstances, l'autorité n'oublie pas qu'il lui appartient de faire respecter au même degré la liberté commerciale et la liberté individuelle; elle doit protéger la majorité des travailleurs paisibles contre la domination quelquefois tyrannique des mêtres turbulentes. Bientôt, nous l'espérons, des transactions amiables auront assuré, pour toutes les industries, la paix et la régularité dans le travail.

Ces améliorations dans l'ordre matériel ne constituerait qu'un progrès stérile, si elles ne se produisaient, en même temps, dans l'ordre politique et dans l'ordre moral. Les anciens partis comprennent aujourd'hui et proclament le besoin de la conciliation, mais à quoi servirait ce mot sur les lèvres, si la haine et la défiance restaient au fond des cœurs? Les divisions ne pourraient que perpétuer la misère publique. A côté de ceux qui perdraient la république, par l'impatience et l'aggravation de leurs idées, il en est d'autres qui étoufferaient voloniers la démocratie sous prétexte d'en modérer l'essor. Les amis véritables de la liberté n'approuvent les uns ni les autres. La révolution de février n'a voulu ni terreur ni privilèges; et c'est en marchant résolument dans cette voie qu'on sauvera la république et la société.

Les travaux parlementaires continuent avec activité. Son vote contre nat ont, avons-nous dit, repoussé le système de l'élection du président de la République par l'assemblée nationale. Le principe du suffrage universel n'est pas encore posé, mais il résulte implicitement de ce vote, et quels que soient les tempéramens que plusieurs membres demeurent encore de soumettre à la délibération, la majorité qui s'est prononcée dans cette occasion est telle, qu'il n'y a plus de doute sur le principe qui devra prendre place dans la constitution du pays. Le moment du vote a été grave et solennel, une émotion profonde régnait dans l'assemblée quand le président a proclamé le résultat du scrutin. C'était là, peut-être, en effet, la question la plus difficile, disons-le avec quelques orateurs, la plus périlleuse que l'assemblée pût être appelée à résoudre; et c'est qu'il faudrait être bien aveugle ou aveuglé par un pur mot ou par quelque parti que l'on ait pris, ce mot formidable prononcé par M. Lamartine : *Alea jacta est*..... Le sort de la France sur un coup de dé! Ah! espérons mieux de ses destinées.

Rien de saillant en Angleterre; on peut conclure de la polémique engagée dans les journaux torties, que lord John Manners succédera, ainsi que nous l'avions prévu, à lord Georges Bentinck comme chef de l'Opposition à la chambre des communes.

En Irlande, la tranquillité n'a plus été troublée, mais les esprits y sont encore dans une fermentation redoutable. La mise en jugement de M. O'Brien ajoute à cette fermentation. Les conseils de l'accusé préparent les moyens de former, en cas de condamnation, un pourvoi pour cause d'erreur (*a writ of error*). Mais l'attorney-général a déjà prié de Londres des instructions formelles pour s'y opposer, attendu que le pourvoi pour cause d'erreur, qui est de droit commun, n'est recevable dans le cas de félonie et haute trahison, qu'avec l'assentiment des conseils de la Couronne. On doute cependant que M. Monaghan veuille prendre sur lui la responsabilité d'une opposition qui serait jusqu'ici sans précédent. Une feuille de Dublin, le *Freeman's-Journal*, va jusqu'à dire que, s'il y avait condamnation capitale et si l'attorney-général empêchait d'exercer un recours contre l'arrêt par toutes les voies légales, il y aurait assassinat judiciaire.

La situation de l'Autriche devient de jour en jour plus précaire. L'anarchie règne dans la capitale, et la guerre civile gagne sans cesse du terrein dans les provinces qui semblent, au reste, vouloir se détacher, une à une, de l'empire. La Diète de Moravie, qui discute en ce moment sur la constitution — où ne discute-t-on pas une constitution, dans ce moment! — a adopté un paragraphe ainsi conçu : « La Moravie est un état indépendant, uni » seulement à l'empire constitutionnel d'Autriche. » La Diète morave, aux termes de cette constitution, ne se composera que d'une chambre.

La non-arrivée du courrier hebdomadaire de Vienne, nous laisse dans la plus complète ignorance des évènemens qui ont pu y succéder à ceux que nous avons connus par le courrier précédent; car notre foi n'est pas assez robuste pour accepter à titre de faits accomplis, toutes les rumeurs plus ou moins vraisemblables mises en circulation dans le cours de la semaine qui vient de finir. Le mieux, c'est d'attendre, et nous attendrons pour être à même de ne donner que la vérité à nos lecteurs, sur une question qui intéresse le repos de l'Europe.

A Berlin, la lutte entre les progressistes et les conservateurs n'est pas près de cesser.

Les sanglans évènemens de Francfort ont produit, sur tous les états de l'Allemagne, grands et petits, une sensation des plus profondes. Hambourg, ville libre comme Francfort, est aussi travaillée en tous sens par des partis ardents, dont la haine et l'animosité sont poussées à l'extrême. La garde nationale est divisée. La moindre collision des partis, dans Hambourg, peut jeter cette ville dans de graves désordres et produire des malheurs incalculables.

Après avoir resisté tant qu'il a pu, le grand-duc de Mecklenbourg-Schwérin a été forcé par le peuple de renvoyer son ministère.

Dans le grand-duché de Mecklembourg-Strélitz, le prince régnant, assiégé dans son palais par les bataillons, n'engagent pas sa sûreté personnelle, a appelé de Brandebourg à son secours deux régimens prussiens d'infanterie et de cavalerie; il a dû cependant consentir à toutes les exigences populaires.

L'animosité qui règne parmi les habitans du duché du Schleswig-Holstein contre les chefs de l'armée allemande est toujours très forte; elle est même poussée à l'excès; les premiers se prétendent trahis et ne laissent échapper aucune occasion pour le proclamer. A Altona, par exemple, six soldats prussiens sont conduits en prison pour s'être mis en rébellion contre leurs officiers. Le peuple s'assemble, demande leur liberté et les délivre forcément. Les soldats sont conduits en triomphe par la ville comme des libérateurs, une souscription en leur faveur s'ouvre et leur procure de larges moyens pécuniaires pour se fixer dans le pays ou se rendre en Amérique!

De cet état à l'anarchie, il n'y a pas loin, comme on voit.

Telle n'est pas la situation des Bays-Bas; là, on marche paisiblement, régulièrement, à la conquête des institutions que réclame le bien du pays. La seconde chambre des Etats-Généraux, vient d'examiner, dans ses sections, les divers projets concernant la loi fondamentale modifiée. La question de la compétence de la seconde chambre en nombre double a été soulevée et résolue à une grande majorité, en ce sens que la mission de la législature actuelle n'était pas que celle de la chambre ordinaire. Cette chambre devait décider de la nécessité de la révision du pacte fondamental, et déterminer les changemens relatifs, tandis que la mission de la législature extraordinaire, n'est autre que d'adopter ou de rejeter ce qui a été adopté par la législature ordinaire. Cependant les 58 nouveaux membres ont examiné dans les différens projets de loi formant la nouvelle constitution du pays. Un grand nombre d'entr'eux ont été d'avis que la loi fondamentale modifiée ne répond pas à l'attente de ceux qui auraient désiré y voir introduire des dispositions qui simplifiassent l'administration générale des affaires publiques et apportassent une plus grande économie dans les dépenses de l'état. Ils ont exprimé le désir qu'une fois la loi fondamentale adoptée, le gouvernement fît tous les efforts possibles pour atteindre ce but.

Bien que sur tous les projets, il ait été fait des observations plus ou moins graves, dans des diverses sections, il ne résulte cependant pas du rapport, que dans aucune d'elles la majorité se soit déclarée contre un seul des douze projets.

La plus grande tranquillité règne en Belgique. Ce pays, quoique touchant la France, est peut-être celui qui s'est le moins ressenti de la révolution de février, qui a ébranlé les vieux fondemens presque tous les autres états de l'Europe.

Nous avons dit que le différend survenu entre la Suisse et l'Autriche était à la veille d'être aplani à des conditions honorables pour les deux parties.

Nous n'avons rien à ajouter à ce que nos lecteurs connaissent déjà de l'état des choses en Italie.

Nous nous trompons : le ministère romain vient de publier son programme dans un article semi-officiel de la *Gazzetta di Roma*. En voici la partie la plus saillante :

« Aux ministères revient l'obligation de protéger l'instruction gouvernementale, tant contre les menées de ceux qui essayeraient de la faire rétrograder vers des principes et des usages qui ont cessé d'exister et qui ne doivent plus renaître, que contre les tentatives de ceux qui, obéissant à une imagination trop exaltée, ou aux par une volonté perverse, voudraient l'entraîner au-delà des limites qui lui ont été assignées par le sage et généreux restaurateur de nos libertés. Tel est l'office et le devoir du nouveau gouvernement de Sa Sainteté. Ce devoir, il l'accomplira dans la mesure de ses forces; mais pour y réussir, il a besoin d'être fortichement soutenu par le concours et l'adhésion morale de tous les gens de bien.

« Le *statu quo di stato*, ajoute-t-il quelques lignes plus bas, est la pierre angulaire et sacrée sur laquelle s'appuie notre édifice politique. Cette pierre, c'est Pie IX qui l'a posée, et quiconque s'efforcerait non seulement de l'enlever, mais même de la remuer, laisrait, d'une part, des droits désormais acquis aux sujets, et se rendrait, de l'autre, coupable d'ingratitude et d'outrage envers le souverain. Nous le répétons, le respect et l'observance des lois sont la légitime et rigoureuse règle que le gouvernement de Sa Sainteté s'est imposé le devoir de suivre. »

D'autre part, le feld-maréchal Radetzky vient d'adresser aux députés autrichiens, siégeant à l'Assemblée nationale de Francfort, une déclaration solennelle sur les affaires de l'Italie. Voici le passage caractéristique de cette déclaration :

« L'influence allemande est très-ancienne dans la Lombardie; cette dernière a été constamment un fief de l'empire allemand, et c'est comme tel qu'elle a passé en la possession de l'illustre dynastie autrichienne. Renoncer à notre influence sur cette contrée, ce serait commettre une trahison, non seulement contre toute l'Autriche, mais vis-à-vis de toute l'Allemagne. »

L'insurrection carliste semble vouloir sérieusement relever la tête en Espagne. Si le tableau qu'on nous fait de la situation des partis dans ce royau-